

DECRET N° 92-287 du 9 Octobre 1992

portant nomination au grade d'Offi-
cier et Promotion de Personnels Of-
ficiers des Forces Armées Béninoises
au grade Supérieur pour l'année 1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 90-015 du 18 Juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- VU la Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées du Bénin et la Loi N° 88-006 du 26 Avril 1988 qui l'a modifiée ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 90-180 du 08 Août 1990 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- VU le Décret N° 92-286 du 9 Octobre 1992 portant inscription au tableau d'avancement au grade Supérieur de Personnels Officiers dans les Forces Armées Béninoises à titre de l'année 1992 ;
- SUR Proposition du Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé de la Défense Nationale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 Septembre 1992.

D E C R E T E :

Article 1er..- Sont nommés au grade d'~~Officier~~ ou promus au grade Supérieur à titre d'ancienneté ou au choix, les Officiers des Forces Armées Béninoises dont les noms s'ivent :

I/ - ARMEE DE TERRE

1-1 Pour le grade de Colonel

Pour compter du 1er Janvier 1992

NEANT

Pour compter du 1er Avril 1992

NEANT

Pour compter du 1er Juillet 1992

NEANT

Pour compter du 1er Octobre 1992

- Lieutenant-Colonel ~~ASSA~~ A. Abdou

1-2 Pour le grade de Lieutenant-Colonel

Pour compter du 1er Janvier 1992

NEANT

Pour compter du 1er Avril 1992

NEANT

Pour compter du 1er Juillet 1992

- Commandant TIGRI Sabi

Pour compter du 1er Octobre 1992

- Commandant OSSENI Salami

1-3 Pour le grade de Commandant

Pour compter du 1er Janvier 1992

1°) - Capitaine EKI-CHEGNON Boniface

2°) - Capitaine SAMSON Orou

Pour compter du 1er Avril 1992

1°) - Capitaine MADOUGOU Soumaïla

2°) - Capitaine ADJOU M. M. Mathias

3°) - Capitaine OROU YOROU Joseph

4°) - Capitaine AGNOUN BASSO Honoré

.../...

Pour compter du 1er Juillet 1992

- 1°) - Capitaine BIO NINGUI Bakassiri
- 2°) - Capitaine YOA T. Emmanuel
- 3°) - Capitaine AGOHOUNDJIE Norbert
- 4°) - Capitaine BANSOU Taïrou
- 5°) - Capitaine ECOULETY Julien
- 6°) - Capitaine DJIGLA T. Cassien
- 7°) - Capitaine AMEDIN Basile

Pour compter du 1er Octobre 1992

- 1°) - Capitaine KOMOGUI Gounou
- 2°) - Capitaine MISSIHO T. Raymond
- 3°) - Capitaine AMAVI Anatole
- 4°) - Capitaine SAGBO D. Antoine
- 5°) - Capitaine GNANWO L. V. Williams
- 6°) - Capitaine TATE Rémy
- 7°) - Capitaine OKE Soumanou
- 8°) - Capitaine MONGBO Epiphane.

1-4 Pour le grade de Capitaine

Pour compter du 1er Janvier 1992

- 1°) - Lieutenant M'PO N'TCHA Théophile
- 2°) - Lieutenant YARAKOU F. Jean-Yves

Pour compter du 1er Avril 1992

- 1°) - Lieutenant EDAH COBJO Aristide
- 2°) - Lieutenant AMIDOU Moustapha
- 3°) - Lieutenant ABDOULAYE Idrissou
- 4°) - Lieutenant AWOUNOU J. Damien.

Pour compter du 1er Juillet 1992

- 1°) - Lieutenant JESSOUNOUKON D. Hyacinthe
- 2°) - Lieutenant KODA Alidou
- 3°) - Lieutenant HOUNMENOU Coovi
- 4°) - Lieutenant KONIGA Philippe
- 5°) - Lieutenant MEGOUNGAN Peko

Pour compter du 1er Octobre 1992

- 1°) - Lieutenant CEYSAKAN M. Emmanuel
- 2°) - Lieutenant HONFO K. A. A. Gabriel
- 3°) - Lieutenant MOUKAILA Mamane
- 4°) - Lieutenant ADIKPETO Raphaël
- 5°) - Lieutenant FASSINO Vincent
- 6°) - Lieutenant LAWANI Rafiou
- 7°) - Lieutenant VIGAN M. Bonaventure
- 8°) - Lieutenant SEHONOU Jean.

1-5 Pour le Grade de Lieutenant

Pour compter du 1er Octobre 1992

- 1°) - Lieutenant-Stagiaire AKOUTEY Elie
- 2°) - Lieutenant-Stagiaire SINSIN Ignace
- 3°) - Lieutenant-Stagiaire AMADOU Meliane Yaou

1-6 Pour le Grade de Lieutenant-Stagiaire

Pour compter du 1er Octobre 1992

- 1°) - Adjudant-Chef MAMADOU Sikirou
- 2°) - Adjudant-Chef HOUNKPEGAN A. Jean
- 3°) - Adjudant-Chef GANGNON Appolinaire
- 4°) - Adjudant-Chef AHOUANDOGBO Basile.

II/- FORCES AERIENNES

2-1 Pour le Grade de Colonel

NEANT

2-2 Pour le Grade de Lieutenant-Colonel

NEANT

2-3 Pour le Grade de Commandant

Pour compter du 1er Janvier 1992

NEANT

Pour compter du 1er Avril 1992

NEANT

Pour compter du 1er Juillet 1992

- Capitaine MELOME Marcellin

Pour compter du 1er Octobre 1992

- Capitaine ADAM Taffa

2-4 Pour le Grade de Capitaine

Pour compter du 1er Janvier 1992

NEANT

Pour compter du 1er Avril 1992

- Lieutenant WONGLA F. Nicolas

Pour compter du 1er Juillet 1992

- Lieutenant VIGNONZAN Toussaint

Pour compter du 1er Octobre 1992

1°)- Lieutenant GBAGUIDI Charles

2°)- Lieutenant DOTONOU Valentin

2-5 Pour le Grade de Lieutenant

NEANT

2-6 Pour le Grade de Lieutenant-Stagiaire

Pour compter du 1er Octobre 1992

- Adjudant-Chef AMELINA Joseph

.../...

III/ - FORCES NAVALES

3-1 Pour le Grade de Capitaine de Vaisseau
(Colonel)

NEANT

3-2 Pour le Grade de Capitaine de Fregate
(Lt-Colonel)

Pour compter du 1er Janvier 1992

NEANT

Pour compter du 1er Avril 1992

NEANT

Pour compter du 1er Juillet 1992

NEANT

Pour compter du 1er Octobre 1992

- Capitaine de Corvette KIANDO BERE Prosper

3-3 Pour le Grade de Capitaine de Corvette
(Commandant)

Pour compter du 1er Janvier 1992

NEANT

Pour compter du 1er Avril 1992

NEANT

Pour compter du 1er Juillet 1992

- Lieutenant de Vaisseau ALOFA Lazare

Pour compter du 1er Octobre 1992

1°) Lieutenant de Vaisseau ZOCLI Michel

2°) Lieutenant de Vaisseau DOSSOU J. P
Siméon

3-4 Pour le Grade de Lieutenant de Vaisseau
(Capitaine)

Pour compter du 1er Janvier 1992

NEANT

Pour compter du 1er Avril 1992

NEANT

Pour compter du 1er Juillet 1992

1°) - Enseigne de Vaisseau de 1° Classe
TABOUDIENI Dama

2°) - Enseigne de Vaisseau de 1° Classe
AWHANGBO Jean

Pour compter du 1er Octobre 1992

1°) - Enseigne de Vaisseau de 1° Classe
GNANVOSSOU Christophe

2°) - Enseigne de Vaisseau de 1° Classe
GBAGUIDI A. Narcisse

3-5 Pour le Grade d'Enseigne de Vaisseau de
1° Classe (Lieutenant)

Pour compter du 1er Octobre 1992

1°) - Enseigne de Vaisseau de 2° Classe
HOUENOU Julien

2°) - Enseigne de Vaisseau de 2° Classe
MONTCHO Célestin

3-6 Pour le Grade d'Enseigne de Vaisseau de
2° Classe (Lt-Stagiaire)

NEANT

IV/ - GENDARMERIE NATIONALE

4-1 Pour le Grade de Colonel

NEANT

4-2 Pour le Grade de Lieutenant-Colonel

Pour compter du 1er Janvier 1992

NEANT

.../...

Pour compter du 1er Avril 1992

NEANT

Pour compter du 1er Juillet 1992

NEANT

Pour compter du 1er Octobre 1992

- Chef d'Escadron BRATHIER E. J. Pancrace

4-3

Pour le Grade de Chef d'Escadron

Pour compter du 1er Janvier 1992

- Capitaine ACHIDI C. Bertin

Pour compter du 1er Avril 1992

1°) - Capitaine ASSAVEDO A. Gérard

2°) - Capitaine MAMADOU Moussa

Pour compter du 1er Juillet 1992

1°) - Capitaine DOMINGO D. Camillou

2°) - Capitaine BIO YIRO Jérôme

3°) - Capitaine AKPAKPO Cocou

Pour compter du 1er Octobre 1992

1°) - Capitaine SEMEGAN Lagbe Cokou

2°) - Capitaine KITI Victor

3°) - Capitaine SOGLO Casimir

4°) - Capitaine ASSOGBA C. Ferdinand

4-4

Pour le Grade de Capitaine

Pour compter du 1er Janvier 1992

- Lieutenant HONFIN Denis

Pour compter du 1er Avril 1992

1°) - Lieutenant AGOLI-AGBO Théodore

2°) - Lieutenant AZIFAN Joseph

Pour compter du 1er Juillet 1992

1°) - Lieutenant SEIDOU B. Séïdou

2°) - Lieutenant AGAGNON Liamidi

.../...

Pour compter du 1er Octobre 1992

- 1°) - Lieutenant OUINSOU Emile
- 2°) - Lieutenant OUSMANE Boubakar
- 3°) - Lieutenant EGOH S. K. Noël
- 4°) - Lieutenant AMCUSSOU Cocouvi.

4-5 Pour le Grade de Lieutenant

Pour compter du 1er Octobre 1992

- Lieutenant-Stagiaire MAFORIKAN E. M.
Emmanuel

4-6 Pour le Grade de Lieutenant-Stagiaire

Pour compter du 1er Octobre 1992

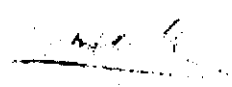
- Adjudant-Chef PADONOU Laurent.

Article 2.- Les présentes nominations et promotions n'entraînent aucune incidence financière sur le Budget National.

Article 3.- Le Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 9 Octobre 1992

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

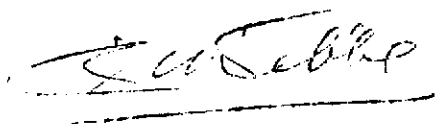

Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
à la Président de la République,

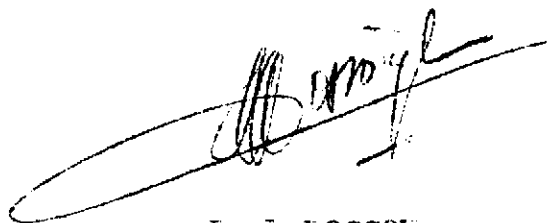

Désiré VIEYRA

Le Ministre Délégué à la Présidence
de la République, Chargé de la Défense
Nationale,

Le Ministre des
Finances,



Jean-Florentin V. FELIHO



Paul LOSSOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 SGG 4 MDN 10 MF 4 DPE-DLC-INSAE 6
EMA 10 AUTRES MINISTERES 18 EMAT 4 FA 2 FN 2 DSI 4 CAB-MIL 4
DGN 10 DB-DCF-DSDV-DI 5 DCCT-ONEPI-GCONB 3 BN-DAN 4 UNB-FASJEP 4
ENA 2 INTERESSES 88 DOSSIERS INTERESSES 88 ARCHIVES 2 CHRONO 2.
JORB 1.